



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES**  
**COMITÉ DU CODEX SUR LES SYSTÈMES D'INSPECTION ET DE CERTIFICATION**  
**DES IMPORTATIONS ET DES EXPORTATIONS ALIMENTAIRES**

Vingt-cinquième session

Hobart – Tasmanie, Australie, 27 avril – 1<sup>er</sup> mai 2020

**INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS DE LA FAO ET DE L'OMS ET DES AUTRES ORGANISATIONS**  
**INTERNATIONALES PORTANT SUR LE TRAVAIL DU CCFICS**  
(Rapport de l'OIE)

**Contribution de l'Organisation mondiale de la santé animale à la 25<sup>e</sup> Session du Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires**

1. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) souhaiterait remercier la Commission du Codex Alimentarius (CCA) et le Comité du Codex sur les systèmes d'inspection et de certification des importations et des exportations alimentaires (CCFICS) pour lui avoir donné l'opportunité de participer au processus d'élaboration des normes.
2. L'OIE et la Commission du Codex Alimentarius participent régulièrement aux activités normatives de l'organisation partenaire pour assurer une approche intégrée de l'action normative portant sur l'ensemble de la chaîne alimentaire. Il est fortement recommandé de faire adopter par l'OIE et par le Codex une approche conjointe de l'action normative se rapportant à des thèmes clé afin de garantir une harmonisation appropriée des textes normatifs et des recommandations de l'organisation partenaire, tout en évitant les lacunes, les chevauchements ou la duplication des efforts consentis dans les activités normatives.

**Participation de l'OIE aux travaux du CCFICS**

3. Des représentants de l'OIE ont participé aux réunions suivantes du Codex :
  - Groupe de travail électronique sur l'élaboration d'orientations du Codex pour la certification électronique dématérialisée. Ce travail est étroitement lié au projet STDF (Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce) relatif à la certification vétérinaire électronique que l'OIE met en œuvre ;
  - Groupes de travail électroniques et physiques sur les orientations relatives à l'évaluation et à l'utilisation des dispositifs d'assurance par des tiers ;
  - Groupes de travail électroniques et physiques sur l'élaboration d'orientations relatives à la reconnaissance et au maintien de l'équivalence de systèmes pour les systèmes nationaux de contrôle des aliments.

**Travaux pertinents de l'OIE**

Certification vétérinaire électronique

4. L'OIE est en charge d'assurer la gestion de la mise en œuvre du projet « Élaboration d'un cadre régissant la facilitation de la certification vétérinaire électronique pour les échanges internationaux sur la base d'un système de guichet unique » financé par le STDF (STDF/PG/609)<sup>1</sup>.
5. L'objectif général de ce projet est de collecter des informations détaillées sur l'avancement de la mise en œuvre de la certification électronique SPS et les défis qui lui sont associés. Ce projet s'articule autour de quatre piliers regroupant (1) l'identification des moteurs et des difficultés particulières en matière de mise en place de la certification vétérinaire électronique, (2) la description des caractéristiques de base des systèmes de certification vétérinaire électronique actuellement en service, (3) l'analyse de la certification électronique dans d'autres domaines SPS, et (4) les recommandations.

---

<sup>1</sup> Le projet STDF peut être consulté en suivant le lien suivant : <http://www.standardsfacility.org/PG-609>.

6. Le projet poursuivra trois objectifs :

- Objectif 1 : l'élaboration et la réalisation d'études au niveau national dans onze pays (cinq pays en voie de développement et six pays industrialisés), y compris des visites sur place dans les pays en voie de développement.
- Objectif 2 : une analyse des travaux pertinents en cours au sein d'autres organisations internationales, dont le Codex et la CIPV, en rapport avec la certification sanitaire et phytosanitaire.
- Objectif 3 : l'élaboration de recommandations et la conception d'un plan pour considérer la voie à suivre.

7. S'appuyer sur l'expérience acquise à la lumière de l'initiative de certains Pays membres en matière de certification vétérinaire électronique et de ceux disposant de systèmes similaires dans les domaines de la santé des végétaux, de la sécurité sanitaire des aliments et des autorités douanières est essentiel pour assurer le développement et la mise en œuvre réussis de la certification vétérinaire électronique, notamment dans les pays en voie de développement.

8. Le rapport final contenant des recommandations sera diffusé sur le site web de l'OIE avant juin 2020.

Projet d'Observatoire de l'OIE

9. Si l'élaboration de normes sanitaires est une mission centrale de l'OIE, l'Organisation doit également examiner de quelle manière elles sont mises en œuvre.

10. En mai 2018, l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE a adopté la Résolution n°36 recommandant la création par les Pays membres d'un Observatoire sur la mise en œuvre des normes de l'OIE.

11. Grâce à l'Observatoire, l'OIE sera mieux à même de déterminer l'efficacité et les possibilités d'application de ses normes, afin de proposer des solutions aux Pays membres. Les résultats attendus sont une mise en œuvre plus efficace des normes de l'OIE et d'aider l'OIE à élaborer des orientations plus stratégiques pour ses activités de renforcement des capacités.

12. Afin d'explorer les solutions possibles pour la création de l'Observatoire, en juillet 2018, l'OIE a travaillé en étroite collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) qui a effectué une analyse des caractéristiques clé de la mise en œuvre des normes de l'OIE et qui a passé en revue les mécanismes actuels sur lesquels reposent l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des normes de l'OIE. Il est attendu que le rapport final de l'étude menée par l'OCDE soit publié en février 2020.

13. L'OIE a examiné les recommandations émises par l'OCDE à propos de la mise en place de la prochaine phase du projet, qui consiste à préparer la feuille de route pour mettre en place l'Observatoire de l'OIE. Le déploiement de cette feuille de route débutera en 2020, avec le lancement d'une phase pilote.

14. Pour obtenir de plus amples informations, veuillez consulter le site web de l'OIE en suivant le lien suivant : <https://www.oie.int/fr/normes/presentation/observatoire-de-loie/>

Le Processus PVS et le programme de développement des capacités de l'OIE

15. Programme phare de l'OIE, le processus PVS de l'OIE a été un véritable succès au cours de la dernière décennie. Au total, 141 Pays membres (19 pour le PVS aquatique) se sont engagés activement en demandant une mission d'évaluation PVS par l'OIE, parmi lesquels 123 pays ont également eu recours à l'étape suivante consistant en une mission d'analyse des écarts PVS par l'OIE, et 80 ont sollicité une mission de suivi du processus PVS par l'OIE. L'engagement a également été fort dans les activités de soutien ciblé du processus PVS par l'OIE, se caractérisant notamment par 73 missions d'identification de la législation vétérinaire et 20 missions de laboratoires du processus PVS.

16. Il y a de plus en plus d'éléments de preuve de l'impact mondial majeur du processus PVS sur le renforcement des Services vétérinaires nationaux dans des domaines aussi variés que l'amélioration des financements gouvernementaux et de donateurs, la clarification des structures de gouvernance et de la coordination nationale, l'amélioration de la collaboration intersectorielle, et l'amélioration des systèmes de surveillance de la santé animale et de la santé publique vétérinaire, de contrôle des maladies, d'interventions d'urgence, de contrôle aux frontières, de sécurité sanitaire des aliments, des laboratoires, d'éducation, de législation et de bien-être animal.

17. L'OIE continue d'élargir les activités du processus PVS de l'OIE. Parmi les nouveaux éléments développés dans le cadre de l'évolution du processus PVS de l'OIE figurent des formations au processus PVS, afin de soutenir l'auto-évaluation des pays, un nouveau contenu spécifique sur les sujets prioritaires (par exemple, la résistance aux antimicrobiens et la rage) lors des missions d'évaluation PVS, un soutien à la

planification stratégique, et des ateliers nationaux de rapprochement IHR (*International Health Regulations - Règlement sanitaire international*)/PVS rassemblant les secteurs de la santé animale et de la santé publique, afin d'identifier les domaines dans lesquels la collaboration peut être améliorée, dans une approche « Une seule santé ».

#### Le système mondial d'information sanitaire de l'OIE

18. Le système mondial d'information sanitaire (WAHIS) fait intrinsèquement partie du mandat confié à l'OIE, et constitue un outil vital pour ses 182 Membres. WAHIS établit la confiance par la transparence et la communication à propos de la situation des maladies animales dans le monde en temps opportun. WAHIS permet de collecter et de diffuser des données sur les maladies animales d'importance épidémiologique sévissant tant chez les espèces domestiques que dans la faune sauvage, et est déterminant afin de diffuser au niveau international l'information portant sur des événements zoonotiques, y compris sur ceux causés par des agents pathogènes zoonotiques. Depuis 2016, l'OIE s'est lancé dans un processus de modernisation du système d'information zoonotique existant (WAHIS) échelonné sur dix ans. Grâce à cette modernisation, la configuration de la plate-forme sera complètement repensée, intégrant l'approche transdisciplinaire et holistique en matière de collecte, d'analyse et de diffusion de données couvrant, non seulement les maladies animales, mais aussi la santé publique. Cette nouvelle plate-forme sera désignée sous le nom de OIE-WAHIS.

19. OIE-WAHIS sera doté d'un système plus rapide, plus intuitif, plus facile à utiliser et enrichi de nouvelles fonctionnalités, parmi lesquelles une analyse étendue des données, des requêtes de données personnalisables et des capacités de cartographie et de visualisation de données cartographiques avancées. Les tableaux de bord nationaux dynamiques, interactifs et ergonomiques disposeront de capacités analytiques intégrées et permettront l'extraction et le téléchargement de données sous un large éventail de formats (pdf, Excel, CVS ou images par exemple). La création de passerelles vers d'autres bases de données nationales et régionales servira à appuyer cette démarche. Des initiatives entre les régions sont déjà en cours.

20. Le nouveau système sera déployé en deux temps. La première phase, portant sur la configuration pour Apple, la notification immédiate et les rapports de suivi, la formation des utilisateurs, la page d'accueil et l'aide en ligne, la gestion des rapports, l'application WAHIS alerts, les tableaux de bord, l'interface publique, le cycle de développement, l'interopérabilité, les rapports semestriels, le GIS et la cartographie, prendra effet au cours du premier trimestre 2020. Il est prévu que la deuxième phase, portant sur le rapport annuel, le rapport annuel sur les maladies de la faune sauvage, le module local, l'interface publique faune sauvage et les statistiques sur l'utilisation, prenne effet dans le courant de l'été 2020.

21. En préparation du premier déploiement, une nouvelle plate-forme de e-learning a été mise au point et lancée en janvier 2020, et un programme extensif de formation en présentiel sera disponible en février 2020. De nouveaux modules de e-learning seront créés, portant sur le rapport annuel et sur le rapport optionnel pour les maladies ne figurant pas dans la liste des maladies établie par l'OIE sévissant dans la faune sauvage en prévision du deuxième déploiement.

#### Septième Plan stratégique (2021 - 2025)

22. Afin de préparer ce septième Plan stratégique couvrant la période 2021 - 2025, l'OIE a amorcé un dialogue avec ses Membres, ses partenaires et son personnel pour définir les attentes pour le futur. S'inspirant de l'intention et du succès des objectifs stratégiques passés, ce septième Plan stratégique a pour ambition d'amener l'OIE encore plus loin.

23. Le septième Plan stratégique identifie cinq domaines d'intérêt stratégique pour répondre efficacement aux défis identifiés pour les années à venir : (i) l'expertise scientifique, (ii) la gouvernance des données, (iii) la réponse aux besoins des Membres, (iv) la collaboration avec les partenaires et (v) l'efficacité et l'agilité. Certains domaines cibles s'inscrivent dans la prolongation de la stratégie précédente, tandis que d'autres répondent à de nouveaux défis spécifiques. Pour chacun de ces domaines cibles, un objectif général à long terme est défini et articulé en objectifs stratégiques, correspondants à des sujets prioritaires spécifiques.

#### Plate-forme de formation de l'OIE

24. Depuis 2008, plus de 150 ateliers de formation ont été organisés par l'OIE dans le monde entier dans le but de répondre aux besoins des Services vétérinaires des Pays membres. Le nombre de demandes de formation et l'évolution de la pertinence des thèmes de formation ont conduit l'OIE à repenser ses angles d'approche en matière de formation. À ce jour, un certain nombre d'actions ont été menées.

25. En septembre 2018, la plate-forme de l'OIE pour la formation des Services vétérinaires (Plate-forme de formation de l'OIE) a été lancée, et un consortium de Centres collaborateurs de l'OIE spécialisés dans les milieux de la formation initiale et de la formation continue a été mis en place pour apporter son expertise technique et pédagogique sur le sujet. Il s'agit d'un mécanisme permettant de coordonner les futures activités de l'OIE tournées vers la formation, que ce soit en présentiel ou à distance. Un portail dédié aux formations dispensées par l'OIE sera mis en place dans le courant de l'année 2020.

26. La constitution d'un cadre de formation axée sur la compétence a également été lancée dans l'objectif d'organiser les futures formations à l'intention des Membres de l'OIE d'une manière cohérente et globale, en s'appuyant sur un bouquet de compétences de base en conformité avec les normes de l'OIE concernant les animaux aquatiques et terrestres. Ce cadre sera documenté avec des modules de formation et du matériel pédagogique existants ou nouveaux.

27. Par cette nouvelle approche et comptant sur le soutien de ses Centres collaborateurs et de ses partenaires, l'OIE va construire un système de formation professionnelle plus solide pour délivrer des programmes de formation adaptés au besoin, avec comme objectif global l'amélioration de la gouvernance vétérinaire dans le monde.

#### Thème technique pour la Session générale de l'OIE de 2020

28. Chaque Session générale de l'OIE prévoit la présentation d'un thème technique portant sur un sujet de grand intérêt pour les Membres, qui est assurée par un expert. Le thème technique sélectionné pour la 88<sup>e</sup> Session générale qui se tiendra en mai 2020 est axé sur les « Compétences requises pour les Services vétérinaires dans le cadre des échanges internationaux : perspectives et défis ». Le Docteur Thanawat Tiensin, Président du Comité sur la sécurité alimentaire mondial de la FAO, sera le rapporteur de ce thème technique.

29. Ce thème technique sera présenté en quatre parties comme suit : le cadre réglementaire international, le rôle des Services vétérinaires dans les négociations commerciales et dans le maintien des échanges commerciaux, les défis auxquels doivent faire face les Services vétérinaires dans le domaine du commerce et pour terminer la manière de renforcer la capacité des Services vétérinaires en matière de facilitation et de sécurisation des échanges internationaux.

30. Comme pour chaque thème technique de l'OIE, la discussion qui suivra la présentation nourrira l'élaboration d'une résolution visant à guider les travaux de l'OIE destinés à soutenir le thème abordé pour les années à venir.